

Bulletin d'adhésion SNUDI-FO 68 – année civile 2025

66 % de la cotisation
est déductible de votre impôt !

Exemple : un PE au 4^{ème} échelon acquitte une cotisation de **125 €** ;
il déduira 82,50 € du montant de son impôt sur le revenu.
L'adhésion annuelle lui revient donc à **42,50 €**.



COTISATION DE BASE

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTITUTEUR					112,50	112,50	112,50	125	137,50	137,50	150
ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PE et Psy		125	125	125	125	137,50	137,50	150	162,50	175	187,50
ECHELON	1	2	3	4	5	6					
PE et Psy HORS CLASSE	175	175	187,50	200	212,50	212,50					
ECHELON	1	2	3	4	HE1	HE2	HE3				
PE et Psy CLASSE EXCEPTIONNELLE et HORS ECHELLE	230	230	242,50	242,50	255	257,50	260				

DISPO, CONGE PARENTAL	40 €
AESH, AVS, AED	
CONTRACTUEL	

TEMPS PARTIEL	au prorata du service effectué
RETRAITES	38 €
PES	60 €

MAJORATION

ENSEIGNANTS ASH ET IMF	+6
CONSEILLER PEDAGOGIQUE	+10
CHARGE D'ECOLE	+3

DIRECTEUR 2- 4 CLASSES	+6
DIRECTEUR 5- 9 CLASSES	+10
DIRECTEUR 10 CLASSES ET PLUS	+14

Bulletin d'adhésion à retourner au **SNUDI-FO 68**
43, Avenue de Lutterbach - 68200 MULHOUSE

- Paiement en 4 fois possible
- Chèque à l'ordre de SNUDI-FO 68

NOM : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Corps : Instit / PE / Psy / EFS / Contractuel / AVS / AESH / AED / Retraité Grade CN HC EX HE

Echelon : depuis le Fonction : Adjoint – Directeur – Autre :

Affectation : à titre : définitif ☐ / provisoire ☐ à temps : plein ☐ / partiel ☐ ⇒ quotité : %

Nom de l'établissement :

Adresse personnelle :

..... Téléphone :

E-mail :

Cotisation de base : + Majoration = € Nombre de chèques :

Date et signature :



SNUDI-FORCE OUVRIERE Haut-Rhin

43, Avenue de Lutterbach

68200 MULHOUSE

Téléphone : 03 89 33 44 77

Email : snudi.forceouvriere68@gmail.com

Site : <http://snudifo68.com/>

SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS

- ☞ être informé(e), et **défendu(e) en priorité en cas de besoin**,
- ☞ Caisse permanente de solidarité confédérale au-delà de 3 jours de grève,
- ☞ le contrôle par les élus du personnel du syndicat de votre déroulement de carrière (nomination, promotion, etc.),
- ☞ participer à la définition des orientations du syndicat et aux prises de décisions (congrès départemental, conseil syndical...).
- ☞ Bénéficier de la **Protection juridique « vie professionnelle »** (voir ci-dessous)

Le SNUDI-FO, un syndicat confédéré

Syndiquant, sans distinction d'opinions politiques ou philosophiques ou religieuses, les instituteurs et professeurs des écoles, les Psy-EN, les AESH et les enseignants contractuels des écoles publiques, le **SNUDI-FO** appartient à la **Confédération Générale du Travail Force Ouvrière**, constituée de plus de 15 000 syndicats qui regroupent les salariés du public (administrations de l'État, hôpitaux et collectivités territoriales) et de toutes les branches du privé.

Le **SNUDI-FO 68** est affilié à l'Union Départementale des syndicats de la CGT-Force Ouvrière du Bas-Rhin et à la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière (**FNEC FP-FO**) ainsi qu'à la Fédération Générale des Fonctionnaires

Force Ouvrière (**FGF-FO**). En plus des informations par mail, chacun des adhérents du **SNUDI-FO 68** reçoit régulièrement les publications et circulaires de ces différentes instances syndicales, ainsi que celles du syndicat national.

Protection juridique «vie professionnelle»

LA FORCE DU SYNDICAT

C'est son nombre de syndiqués : parce que sa représentativité (c'est-à-dire son poids auprès des autorités) en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers.

Les ressources du **SNUDI-FO 68** ne proviennent que des cotisations des adhérents, ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation !

C'est son indépendance : Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié ni soutenir un

gouvernement ou un parti politique, quel qu'il soit ! **Ni austérité de droite, ni austérité de gauche, ni austérité syndicale !**

L'adhésion vaut pour 1 an à compter de la réception du bulletin d'adhésion.

66% de la cotisation est déductible de votre impôt : la trésorière vous adressera un reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier d'un crédit d'impôt de 66% du montant total de votre cotisation pour **la déclaration sur les revenus 2025**.

Tous les adhérents **FO** sont protégés par une assurance professionnelle complémentaire.

Notre fédération a signé un contrat collectif "protection vie professionnelle" avec la MACIF qui couvre individuellement chacun des adhérents du **SNUDI-FO** à jour de ses cotisations. Ce contrat, avec la MACIF, garantit pour chaque adhérent un accompagnement juridique en demande ou en défense face aux litiges qu'il peut rencontrer au cours de sa vie professionnelle et susceptible de l'opposer à son employeur ou à un tiers (parent d'élève par exemple).

Cette défense se fera de manière conjointe avec le syndicat qui continuera à suivre votre dossier.